



Redéploiement T2BD : nuages à l'horizon ?!



À peine l'automne arrivé que quelques nuages s'amoncellent sur le redéploiement d'agents de la branche surveillance (SU) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) vers la Direction Interrégionale d'Île-de-France (DI IDF) !

1°) Cote de service : des personnels dans l'incertitude jusqu'au dernier moment...

Après leur -maigre- formation initiée pour quelques-uns en août et conclue pour tout le monde en septembre, les personnels roisséens de la BSE T2BD ont appris qu'ils pouvaient remplir en octobre l'intégralité de leurs services en journée sur la route !

Le hic, c'est que les agents du T2BD ont été jusqu'au dernier moment dans l'incertitude vis-à-vis de leur côte de service d'octobre transmise via courriel le 21/09.

En effet, dans ce courriel du 21/09, il est indiqué que « *les AA n'étant plus autorisées depuis le 01/09/2020, des modifications sont à prévoir selon les consignes prochaines de la Direction* », sans d'autre précision.

Avec une crainte de faire jusqu'à donc 12 services mensuels sur la route !

Cela suscitait un fort émoi localement :

- D'une part parce que les brigades d'accueil ont eu récemment des ruptures de barrage douanier de vive force (Nogent-sur-Oise).
- Et, d'autre part, parce qu'en début de semaine dernière, une énième rupture de vive force a failli coûter la vie d'un de nos collègues à Tain l'Hermitage¹.

2°) Cote de service (bis) : des personnels forcés de s'adapter au dernier moment !

La cote de service modifiée pour le mois d'octobre vient d'être communiquée aux agents du T2BD ce lundi 28/09... Trois jours avant son effectivité ! Ne respectant donc pas le minimum de 7 à 10 jours prévu par le BOD sur le régime de travail en SU² !

Et ce qui était craint se voit confirmé : des recotations, multiples, pour la très grande majorité des collègues, et au dernier moment.

Nous avons observé jusqu'à +9 cotations ! Pour un total pouvant atteindre par ailleurs 13 vacances mensuelles !

Cela s'effectue sans considération pour les collègues chargés de famille, mais aussi pour celles et ceux habitant en Province, qui doivent réserver « en catastrophe » :

- des billets de train,
- des chambres d'hôtel,
- ou encore trouver une solution de garde pour leurs enfants.

Nous escomptons donc que la *non autorisation d'AA* fait « seulement » référence au décret scélérat du 29/08/2020 décidant la fin des Autorisations spéciales d'Absence pour diverses personnes reconnues anciennement vulnérables (ou leurs proches).

Au regard de ce caractère contraint ne respectant pas le BOD, nous demandons surtout que la position PAA dans Mathieu, faisant référence à la réduction d'activité, soit quant à elle maintenue au moins pour la 1^{ère} quinzaine d'octobre, étant toujours d'actualité.

►► Pour conclure

De l'incertitude d'abord, puis des recotations au dernier moment... Une logique brumeuse ?

Au regard du courriel de la DG adressé ce jour aux organisations syndicales (sur les JNC à la DIPA), il appartient aux chefs de service et divisionnaire de réexaminer tout cela.

Le lundi 28 septembre 2020

¹ Voir notre communiqué : <http://solidaires-douanes.org/agression>

² Bulletin officiel des douanes n°1433 sur le régime de travail du service en surveillance : [4] « La cote de service est préparée par quinzaine avec au minimum sept à dix jours d'avance pour permettre aux agents d'en prendre connaissance en temps utile ».